



la Gazette

D'ALBIGNY SUR Saône



<http://www.mairie-albignysursaone.fr>



ÉDITO

Jean Paul Colin
Maire d'Albigny sur Saône

Le remodelage de l'urbanisation d'Albigny évolue au grès de l'avancement des chantiers.

C'est une longue et fastidieuse opération de transformation qui doit se faire sans trop de perturbation pour notre vie au quotidien. C'est un exercice difficile qui verra son aboutissement vers 2014.

La phase 1 sera terminée en 2012 et la phase 2 commencera à la même époque (je vous invite à plus de détails dans les pages centrales de cette gazette).

Ces aménagements permettront d'avoir un espace de vie plus agréable dans le grand centre de notre commune.

Chacun, à son niveau, a pu contribuer à faire évoluer ce projet qui nous amènera à un bon équilibre sociologique, économique et surtout fonctionnel.

Le financement de ces travaux est largement subventionné par le Conseil Général et l'Etat. L'ensemble des infrastructures de voirie est pris en charge en totalité par le Grand Lyon.

Je vous demande un peu de patience et de tolérance durant cette période de chantiers, qui je l'espère, ne bouleversera pas trop vos habitudes de déplacement.

Je vous en remercie sincèrement.

RENTRÉE SCOLAIRE 2010,

Joie et émotion

Jeudi 2 septembre, les vacances sont finies, c'est la rentrée des classes pour tous les petits Albignolais du groupe scolaire « les frères Voisin ». Rires et larmes se confondent mais tous sont heureux de se retrouver pour partager une nouvelle année riche en apprentissages et en découvertes.

[suite du dossier page 3]

SOMMAIRE

L'information municipale	p 2
Dossier scolaire	p 3
Environnement	p 8
Quotidien	p 9
Dossier spécial grands travaux	p 10
Associations	p 14
Informations albignolaises	p 20

MAIRIE D'ALBIGNY SUR SAÔNE

Horaires et contacts

Tél : 04 78 91 31 38 - Fax : 04 78 98 17 64
Site internet : www.mairie-albignysursaone.fr
HORAIRES D'OUVERTURE :
Lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h

RÉCOMPENSES AUX SPORTIFS

La Municipalité honore ses champions qui portent haut les couleurs d'Albigny

Le 3 septembre dernier, la commission Associations Communication de la Municipalité a organisé une cérémonie de félicitations et remise de trophées aux sportifs de la commune qui, dans leur discipline, ont porté haut les couleurs d'Albigny cette année.

Les athlètes les plus méritants ont été récompensés par le Conseil Municipal désireux de les encourager pour leurs excellents résultats de la saison.

Le sport contribue à l'épanouissement de l'homme, il permet de se dépasser. Il est aussi un très bon facteur de socialisation et de cohésion sociale, c'est pourquoi la Municipalité en encourage la pratique.

Au cours de cette cérémonie, les organisateurs ont profité de l'opportunité qui leur était donnée pour vivement remercier les bénévoles et les éducateurs sportifs qui gèrent les clubs et associations



avec passion et sans lesquels ces bons résultats et ces performances ne seraient pas possibles. Sans oublier pour les jeunes, les encouragements et l'implication des parents qui sont très souvent à l'origine des vocations et de la persévérance de leurs enfants dans la pratique sportive ▶



CORRESPONDANT LOCAL DE PRESSE

Pour vos articles dans le Progrès, merci de contacter
Bernard Tassard : Tél : - 04 78 22 50 98 ou 06 12 15 11 43
HYPERLINK "mailto:bernard.tassard@sfr.fr"
Ou Robert Mercandelli : Tél - 04 78 91 26 25 -
HYPERLINK "mailto:rmercandelli@hotmail.fr"

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice reçoit à la Mairie de Neuville sur Saône.
Pour obtenir un rendez-vous : 04 72 08 70 00

PORTRAIT D'ADJOINT

Associations, communication et tourisme de proximité, Gilbert Convard s'y implique pleinement



Gilbert CONVARD est 1^{er} Adjoint au Maire en charge des associations, de la communication et plus récemment du tourisme de proximité. Il œuvre avec énergie et disponibilité depuis 1988 pour le bon fonctionnement de la commune et le « bien vivre ensemble » de tous.

Infirmier de profession, Gilbert travaille à l'hôpital de jour de Tarare. Il est installé avec sa famille à Albigny sur Saône depuis 1976 et depuis cette date il est par plaisir très impliqué dans la vie de la commune. Motivé par l'exercice des responsabilités municipales et le service à ses concitoyens, c'est avec beaucoup d'intérêt qu'il a accepté, à la demande de Jean Paul Colin en 2001, de prendre en charge la responsabilité d'adjoint aux associations et à la communication, après sa délégation scolaire du temps d'Henri Saint-Pierre. Depuis quelques mois il est aussi responsable du tourisme en partenariat avec l'Office du Tourisme de Lyon et les adjoints des communes du Val de Saône. À ce titre il s'occupe de la promotion des atouts touristiques, patrimoniaux, économiques, sportifs et festifs de la région.

Gilbert consacre plus de 50% de son temps libre au service de la collectivité. Au profit des associations, il gère l'interface avec les services municipaux et les élus afin de faciliter la promotion et la réussite de toutes les manifestations associatives.

En matière de communication, il relaye l'actualité des associations et décide de la communication municipale nécessaire à la bonne information du plus grand nombre. Il détermine et prépare la ligne éditoriale de la gazette ainsi que la mise à jour des panneaux lumineux et des huit vitrines d'affichage public disséminées sur la commune. Il définit le contenu des « mallettes du nouvel arrivant ».

Gilbert s'occupe quotidiennement du site Internet de la ville. Il travaille en étroite collaboration avec sa commission municipale composée de six élus impliqués et efficaces qui partagent et assument avec lui ses passionnantes responsabilités : Claire Belle, Yves Chipier, Séverine Dessalces, Michèle Gerbier, Fabienne Reynaud, Annick Terrasson.



Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site internet

www.mairie-albignysursaone.fr

Revue d'information municipale

- Tirage 1 500 exemplaires - Diffusion gratuite
- Directeur-gérant de la publication Jean Paul Colin Maire
 - Rédacteur en Chef Gilbert Convard
 - Comité de rédaction Claire Belle - Séverine Dessalces - Michèle Gerbier - Fabienne Reynaud - Annick Terrasson - Yves Chipier
 - Documentation - diffusion Mairie d'Albigny sur Saône
 - Création - rédaction - mise en page - impression Pagina Communication

Magazine imprimé par un imprimeur certifié "imprim'vert", label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées et 14001 protection de l'environnement. Impression sur un papier issu d'usines ISO 14001 respectant les règles de la gestion forestière durable.





LE DOSSIER ► Scolaire

RENTRÉE SCOLAIRE 2010

Joie et émotion

Jeudi 2 septembre, les vacances sont finies, c'est la rentrée des classes pour tous les petits Albignolais du groupe scolaire « les frères Voisin ». Rires et larmes se confondent mais tous sont heureux de se retrouver pour partager une nouvelle année riche en apprentissages et en découvertes.



Cette rentrée 2010 s'est faite dans la plus grande sérénité, en présence d'un représentant de l'inspection académique, venu pour faire un comptage précis des effectifs de l'école élémentaire.

142 enfants sont inscrits, la Municipalité a obtenu l'ouverture d'une sixième classe et la nomination d'un nouveau professeur des écoles (le seuil d'ouverture étant à 136 enfants).

La répartition des effectifs dans chaque classe est la suivante :

• En primaire :

- Valérie Caillot, directrice de l'école, assure l'enseignement aux 24 élèves de CM1. Son jour de décharge administrative est le mardi. Caroline Baby la remplacera dans sa classe ce jour-là.

- 1^{er} CP : Marie-Geneviève Mas a 18 élèves

- 2^{ème} CP : Delphine Laval a 19 élèves

- CE1 : Sandrine Multon et Caroline Baby, à temps partiel, ont 24 élèves

- CE2 : Albane Laquet et Laurence Murard, à temps partiel, ont 27 élèves

- CM2 : Pascale Guillot a 30 élèves.

L'éducation physique et sportive à l'école élémentaire est assurée, cette année encore, par Sébastien Desbois. Les CP/CE1 iront à la piscine une fois par semaine dès le mois de février, le lundi de 15h15 à 16h00.

Philippe Torossian, professeur de musique, continue d'intervenir à raison de 6 heures par semaine auprès des classes de l'école élémentaire.



• En maternelle :

De retour de congé maternité, la directrice Émilie Nolf, institutrice de grande section et ses collègues, Guylaine Bourgeon, de moyenne section, Ségolène Nguyen et Valérie Menezo, de petite section, accueillent cette année, 84 jeunes enfants. Notre effectif est stable.

La Municipalité souhaite une bonne année scolaire aux enseignants et à leurs élèves ►



EXTENSION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE

De nouveaux locaux et 10 enfants supplémentaires accueillis

Face à la demande grandissante de places en crèche, une liste d'attente toujours plus longue et confortée par un taux de natalité constant sur la commune depuis quelques années, la Municipalité a décidé, après réflexion de l'ensemble du Conseil Municipal, d'acquérir le local commercial situé en face de la crèche actuelle pour en faire une extension de 100 m² et ainsi pouvoir mieux répondre aux demandes des familles d'Albigny.

Pour mémoire, l'acquisition du local et les travaux d'aménagement répondant aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) représentent pour la commune un investissement de 200 000 € TTC.

La rentrée à la crèche a eu lieu mercredi 1^{er} septembre, un jour avant la rentrée des classes.

Avec l'ouverture de l'extension et la prise en charge de 10 enfants supplémentaires, 28 petits Albignolais

de 0 à 3 ans ont été accueillis dans les deux structures de crèches communales. Afin de faire parfaitement fonctionner ce nouvel espace, 4 personnes complémentaires ont été recrutées, ce qui porte l'effectif en personnel à 10 employés pour les deux sites.

La Municipalité espère que les enfants s'adapteront bien aux nouveaux locaux qu'elle leur a dédiés et souhaite à tous, professionnels et enfants, une bonne année à la crèche ▶



"PAPILLONS" ET "COQUILLAGES"

Nouveaux lieux, nouvelle organisation pour la crèche

Depuis le 1^{er} septembre la crèche "Les Petits Futés" accueille 28 enfants, pour la plupart Albignolais.

L'ancien lieu d'accueil est à présent appelé le groupe des "Papillons" et le nouveau situé en face, les "Coquillages".

Avec cet agrandissement "Les Petits Futés" ont réorganisé et développé leur équipe d'encadrement.

Deux auxiliaires puéricultrices, une éducatrice de jeunes enfants et une nouvelle infirmière ont rejoint le personnel actuel. La directrice, éducatrice de jeunes enfants, est désormais à temps complet au service administratif de la nouvelle structure, ce qui n'exclut pas sa présence régulière auprès des enfants et des équipes d'encadrement.

"Les Petits Futés" poursuivent leur travail en fonction d'une pédagogie essentiellement centrée sur la psychomotricité libre et l'autonomie de tous les enfants.

L'équipe réfléchit quotidiennement sur le rôle et la place de l'adulte afin

d'adapter ses actions pour que les enfants grandissent en confiance et deviennent à leur tour des adultes responsables !

Pour l'équipe des "Petits Futés"...

"éduquer un enfant, c'est lui accorder le droit d'être sujet de son histoire" !

Selon le souhait de l'association AGDS (Association de Gestion et Développement et de Service dans l'article de la crèche), la pédagogie requise s'oriente vers un accueil inter-âges, tous les âges différents se mélangent chez les "Papillons" comme chez les "Coquillages".



L'organisation quotidienne demeure inchangée. Chaque adulte est référent chaque jour d'un groupe d'enfants : soit un groupe de bébés, de moyens ou de grands.

Ces groupes sont organisés en début d'année en fonction du planning de chacun et ils restent fixes pour toute l'année.

Chaque adulte encadre tout au long de la semaine tous les groupes d'enfants. Ainsi, tout le monde connaît tous les enfants et tous les enfants connaissent tous les adultes.

Les plannings sont faits pour que les adultes se déplacent dans la semaine des "Papillons" aux "Coquillages". En revanche les enfants sont inscrits à l'année dans un groupe.

Un enfant n'a pas les mêmes possibilités que l'adulte de se repérer dans l'espace, il est important qu'il se fixe à un endroit afin d'évoluer autour de repères stables ▶



DES IDÉES ET DES PROJETS PLEINS LES CARTABLES

Les parents de la Caisse des Écoles œuvrent quotidiennement pour dynamiser l'environnement des enfants scolarisés

Depuis plus d'un an, le Conseil des Parents d'Élèves a intégré la Caisse des Écoles. Ils ne forment plus qu'une seule et unique association.

Les deux entités se sont regroupées pour une meilleure efficacité de leurs actions.

Aujourd'hui, la Caisse des Écoles propose, initie et gère tout au long de l'année les manifestations de l'école maternelle et primaire (loto, bourse aux jouets, pique-nique...) et représente les parents lors des Conseils d'École.

La Caisse des Écoles est une association loi 1901, composée de membres élus pour un an par les parents d'élèves et des personnes qui ponctuellement s'impliquent pour donner un coup de main à l'occasion d'une ou plusieurs manifestations. Elle fonctionne avec un bureau constitué d'une Présidente Maryline Saint-Cyr, d'une Trésorière Corélia Duhoux

et d'une Secrétaire Sandrine Top. Les bénéficiaires des manifestations organisées permettent le financement et la prise en charge de projets pédagogiques d'envergure.

La Caisse des Écoles souhaite agir pour le long terme et inscrire durablement certaines de ses actions. Dans cet objectif elle va travailler sur plusieurs années pour équiper l'école en matériel informatique. Tout en poursuivant ses actions traditionnelles (financement des sorties pédagogiques par exemple).

Les membres de l'association ne manquent pas d'idées, ils sont sans cesse à la recherche des « petits plus » pour aider les familles. Cette année ils vont développer l'initiative des « Bons Plans » : les coups de mains entre parents qui rendent service et facilitent la vie quotidienne de tous ▶

• Pour tout renseignement joindre Maryline Saint-Cyr :

06 09 26 85 87 - marysc@hotmail.fr ou consulter le site internet de la commune ou le blog de la Caisse des Écoles sur lesquels vous trouverez toute l'actualité de la Caisse des Écoles.

• Dates à retenir :

- Bourse aux jouets : dimanche 21 novembre (vous pouvez dès maintenant vous inscrire pour réserver vos tables).
- Loto : dimanche 16 janvier 2011.



Voici la nouvelle équipe pour l'année 2010/2011 !

Celle-ci a été réélue suite à la réunion de rentrée du mardi 14 septembre 2010.



Maryline SAINT-CYR - Présidente



Sandrine TOP - Secrétaire



Corelia DUHOUX - Trésorière



DÉJEUNER À LA CANTINE SCOLAIRE

130 repas servis quotidiennement

Par contrat avec la Mairie, chaque jour, la société « RPC » (Restauration Pour Collectivités) basée à Manziat dans l'Ain apporte plus de 130 repas variés et équilibrés pour le déjeuner des enfants de l'école.

Pour cela elle privilégie les produits régionaux, frais, de saison et respecte rigoureusement le cahier des charges établi avec la Municipalité :

- introduire chaque année 15 % d'aliments « bio » supplémentaires dans la composition des repas, sur l'ensemble de la semaine soit : 2 plats cuisinés par mois, 1 fruit et 1 légume par semaine, 45 yaourts dans l'année. Au total 110 composants « bio » sur 720 distribués
- fournir et proposer des menus sans viande ou sans porc pour les familles qui en font la demande
- prendre en compte les allergies et livrer des menus de substitution

- accueillir des enfants en PAI (Projet d'Accueil Individualisé)...

Chaque jour « RPC » fait tout son possible pour régaler ses jeunes convives en répondant aux règles d'une restauration collective de qualité.

Pour que son offre soit la plus adaptée au goût des enfants, chaque année elle réunit des parents d'élèves et des représentants de la Mairie afin de réfléchir ensemble aux menus qui seront les plus appréciés des enfants. Ils établissent un mois de repas types en collaboration avec une diététicienne qui garantit les justes proportions des denrées nécessaires à une bonne hygiène alimentaire.

L'inscription à la cantine se fait à la mairie, selon un planning annuel, trimestriel ou mensuel (pour répondre aux besoins des familles dont les professions sont à plannings tournants), pour un, deux, trois ou quatre repas par semaine. Il est toujours possible de déjeuner sans être inscrit régulièrement mais cela doit rester exceptionnel pour des raisons d'organisation.

Le prix du ticket de cantine est de 3,67 € pour tous, (ce qui représente à peine la moitié du prix payé par la commune). En début de semaine les menus sont affichés à l'école et sur le site Internet de la commune ▶

CRÉATION DE NOUVEAUX PASSAGES POUR PIÉTONS

Les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants (CME) analysent le terrain

Les élèves de CM1 et CM2, élus du Conseil Municipal d'Enfants, vont reprendre leur étude amorcée l'année dernière, sur la nécessité de faire tracer de nouveaux marquages piétons sur certaines rues.

Au mois d'avril les petits élus ont parcouru la ville en compagnie d'Yves Chipier et de Gilbert Convard, du Nord au Sud et d'Est en Ouest afin de répertorier les points de passage, qui pour une meilleure sécurité de tous, nécessitent un aménagement.

Plusieurs emplacements ont été identifiés, ils vont être soumis à l'analyse technique de la commission travaux de la Municipalité. Cette commission décidera ensuite de faire ou non, une demande de travaux auprès des instances qualifiées du Grand Lyon.

Les zones pointées par le CME sont les suivantes :

- place de Verdun côté sud
- entrée de la salle de l'accueil/rue Richerand
- rue chanoine Roulet/montée du père Camus
- rue chanoine Roulet/place de Verdun
- rue chanoine Roulet/chemin des chasseurs
- rue chanoine Roulet/rue des maraîchers
- rue chanoine Roulet/croisement des Avoraus
- sur le parking derrière l'église

Lors de leurs différentes allées et venues sur le terrain, les enfants ont par ailleurs constaté que le « stop » en sortie du parking des Cèdres n'était pas toujours respecté par les automobilistes, ils ont donc aussi proposé la pose de ralentisseurs pour favoriser l'arrêt des véhicules ▶





SORTIES SCOLAIRES AU CIRQUE ROMANO

Les maternelles se prennent pour des artistes en herbe

Jeudi 10 juin, tous les élèves de l'école maternelle sont allés à Caluire pour participer à une journée de découvertes et d'initiations aux métiers du cirque.



Ils ont pratiqué différents ateliers pour connaître et partager le travail des artistes de la compagnie Romano. Sous les lumières du chapiteau les petits ont rêvé d'être de véritables funambules, jongleurs, acrobates, clowns ou autres artistes qui les font tant s'émerveiller, rire ou trembler... Ils ont adoré monter sur un ballon géant, sauter sur un trampoline ou un château gonflable. L'après-midi, ils ont profité d'un spectacle de clowns et d'acrobates.

Les enfants et les adultes qui les accompagnaient sont rentrés fatigués, mais ravis de cette journée originale !



Équilibre



Jonglage



LA ZONE DE RENCONTRE

Depuis peu, le Grand Lyon a institué le concept de la « Zone de rencontre », elle permet aux municipalités du Grand Lyon de mettre en place sur leurs communes des zones protégées sur lesquelles la vitesse de circulation de tous les véhicules est limitée à 20 km/h et

la mobilité des piétons privilégiée. Ces « Zones de Rencontre » seront matérialisées par des panneaux spécifiques comme l'indique la présentation ci-contre. À Albigny, la montée de Bel Air est le premier secteur concerné par cette nouvelle réglementation ▶



Réglementation

- Zone ouverte à tous les modes de transport sauf déviation locale
- Les piétons y bénéficient de la priorité sur tous les véhicules à l'exception des modes de transport guidés (tramway, ...)
- Les piétons peuvent circuler sur toute la largeur de la chaussée, sans y stationner
- La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.
- L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable
- La règle générale est la circulation à double sens des cyclistes (double sens cyclistes généralisée - sauf arrêté municipal contraire)
- Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements aménagés à cet effet, il faut donc l'organiser

Il est envisageable de mettre en place des zones de rencontre ...

Dans les lieux où l'on souhaite privilégier la vie locale en donnant la priorité aux piétons. La circulation des véhicules reste possible mais à vitesse réduite. Le piéton peut se déplacer sur l'ensemble de la chaussée.



Contrairement à la zone 30, elles s'appliquent à des espaces plus ponctuels (une rue, une place...):

- concentration de commerces, services publics...
- correspondance de transports en commun,
- quartier touristique, historique,
- rue résidentielle ou de loisir (permis au transit motorisé),
- rue étroite, impasse...

INTERDICTIONS IMPÉRATIVES, SOUS PEINE DE RESPONSABILITÉ

Taille des haies

Il est interdit sous peine de responsabilité personnelle engagée de laisser déborder de la végétation sur la voie publique. Les haies, les branches

d'arbres ou d'arbustes qui dépassent des jardins sur la voie publique doivent impérativement être taillées par les particuliers, propriétaires

ou locataires du jardin concerné. La végétation ne doit en aucun cas gêner la signalisation routière ni la circulation des piétons sur les trottoirs ▶



Brûlage des déchets verts

Dans le cadre de la mise en place du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) par la Préfecture du

Rhône, il est formellement interdit de faire brûler tous types de déchets verts à l'air libre.

Les déchets verts des particuliers et des agriculteurs doivent être valorisés, ce qui signifie en pratique

qu'ils doivent être compostés ou portés à la déchetterie la plus proche ▶

DÉCHETTERIE

La Déchetterie la plus proche d'Albigny sur Saône se situe avenue des Frères Lumière dans la ZI de Neuville Genay.

Ses horaires d'avril à octobre sont :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- le samedi : 8h30 à 18h30
- le dimanche : 9h00 à 12h00

De novembre à mars :

- du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- le samedi : 9h00 à 17h00
- le dimanche : 9h00 à 12h00

Quelques chiffres sur le premier bilan du tri sélectif en porte à porte, actif sur la commune depuis le mois de juillet.

Nous nous réjouissons de constater que le taux de refus de participation est faible puisque seuls 15.33% des habitants d'Albigny ne veulent pas pratiquer le tri sélectif. Aujourd'hui, les services spécialisés collectent plus de 88 % de tonnage supplémentaire depuis le mois de juillet, soit 61 tonnes de déchets triés par an.

Ces premiers résultats sont excellents, nous ne manquerons pas de vous transmettre un nouveau bilan au bout de 3 mois de pratique de la collecte en porte à porte.



Rappel important :

Après le ramassage, les bacs de tri sélectif en porte à porte tout comme les bacs gris, ne doivent pas rester sur le trottoir jusqu'au prochain ramassage. Merci à tous de votre civisme ▶



VIVRE LA NATURE AUTREMENT

City Aventure d'Albigny

Des kilomètres de cordes, des lianes, 1 000 m² de filets en hauteur dans lesquels il est possible d'errer en toute liberté, des ponts de singes, des tyroliennes, des arbres qui grouillent « d'explorateurs » !



Peut-être êtes-vous passé maintes fois devant ce spectacle insolite à l'entrée de la commune sans pour autant oser franchir vous-même la porte d'entrée du parc et aller à la découverte de ce monde naturel enchanté ?

City Aventure c'est à la fois, la nature accessible à tous et la garantie de sa préservation pour en assurer sa pérennité. C'est l'aventure en ville, dans un parc aménagé pour vivre la nature autrement de 2 à 99 ans, en famille ou entre amis, de jour comme de nuit.

Depuis la saison 2010, le ticket d'entrée est journalier et est valable pour toutes les attractions sans aucune limite. Le parc est ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires, les mercredis et les week-ends, d'avril à novembre.

Si vous tentez l'aventure, dès votre arrivée vous partagerez des instants de loisirs, pour tous les goûts et toutes les envies. Le parc s'étend sur toute l'île du Rontand que vous découvrirez depuis les airs, sans aucune performance physique mais sans poser les pieds au sol. Vous serez accrochés sur les tyroliennes, traverserez les ponts de singes ou franchirez les différents obstacles aériens qui vous baladeront d'arbres en arbres pour une découverte funambule dans un écrin de verdure. Vous apercevrez

une faune étonnante (loriot, tritons palmés, castors...) et une flore luxuriante (arbres centenaires, orchidées endémiques...) qui cohabitent avec l'homme en toute tranquillité.

Si les hauteurs vous effrayent vous pourrez faire ces découvertes en louant de petits canoës avec pagaies qui vous permettront de naviguer autour de l'île, sur la Lône et les bords de la Saône à la découverte de son écosystème préservé.

Depuis cet été une nouvelle attraction a fait son entrée au parc : le labyrinthe de Guido dans lequel vous pourrez vous perdre et mettre à l'épreuve votre patience et votre sens de l'orientation, tout en développant vos connaissances sur le développement durable à l'aide d'un quiz.

Le parc City Aventure d'Albigny contribue à l'économie locale, il génère une dizaine d'emplois, cinq personnes diplômées sont continuellement présentes sur le site pour encadrer et instruire les aventuriers. Le parc participe à la notoriété et à la mise en valeur du patrimoine communal attirant de nombreux touristes de toute l'agglomération lyonnaise et des territoires voisins. Il rapproche Lyon du Val de Saône.

Depuis 2003 et sa création, City Aventure reçoit plus de 35 000 visiteurs par an. Il est ouvert aux scolaires et sert souvent de sorties pédagogiques de fin d'année. Il accueille les Centres Aérés de la région et tous les membres de l'ASI (Association Sportive Intercommunale) soit plusieurs centaines de jeunes reçus dans l'été !

- Pour tous renseignements ou toutes réservations : City Aventure sur internet.



CARNET 4^{ÈME} TRIMESTRE

Naissances



MARJOLLET Lou Camille Charlotte,
née le 26 juin

POINT Joris Erwan,
né le 28 juin

KOUDINOFF Damien,
né le 15 juillet

COLLAUDIN - DESMEURS Kevin,
né le 24 juillet

ZAHRA Anis,
né le 20 août

MAILLE - JEANDOT Kenzo Lény,
né le 21 août

GIRERD Kilian,
né le 21 août



LE GRAND LYON A COMMENCÉ LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR TOUTE LA PHASE 1 DE LA RESTRUCTURATION DE NOTRE « CENTRE BOURG »

Après la construction du CHG (Centre Hospitalier Gériatrique), la rénovation de la Maison des Associations, la reconstruction des bâtiments de l'OPAC, voici le temps des travaux de voirie, réseaux divers et aménagements paysagés.

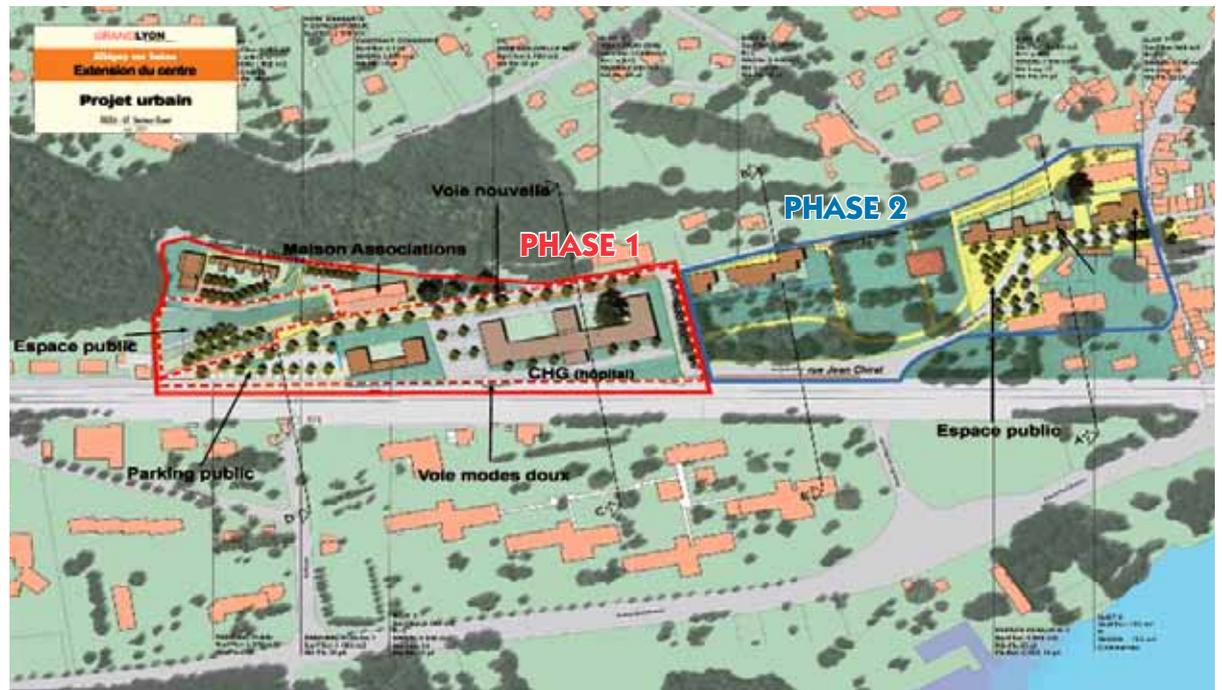
La maîtrise d'ouvrage du chantier est assurée par le service Voirie du Grand Lyon. En cas de perturbations de la circulation, des déviations seront mises en place pour faciliter le déplacement des riverains.

Pour créer ces nouveaux aménagements publics de la commune d'Albigny, deux phases de programme ont été déterminées en accord entre le Grand Lyon et la Commune.

Phase 1 : au sud du parc de l'Accueil

Création d'une nouvelle voirie et d'un parc de stationnement : réalisation d'espaces publics paysagés, d'une voie de circulation en modes doux et d'une liaison piétonne reliant la Saône aux Monts d'Or.

De nouveaux aménagements qui se feront entre la rue Étienne Richerand, la rue Jean Chirat et le chemin des Combes.



Escalier existant qui sera remis en état



Visualisation 3D de l'escalier après travaux



Visualisation 3D de la Maison des Associations



Voirie

Aménagement du centre-ville

Mi-sept. 2010 > nov. 2011



Objectifs :

- > Favoriser les modes de déplacements doux
- > Valoriser le centre-ville par des aménagements de qualité

Aménagements prévus :

- > Création de réseaux (assainissements, eau potable, ...)
- > Création d'une voie nouvelle
- > Création d'un parking paysager
- > Aménagement d'un espace public paysager
- > Réaménagement de la rue Richerand
- > Transformation de la rue Chirat en voie modes doux
- > Création d'un éclairage public avec mise en lumière de certains éléments (murs, plantations, ...)
- > Enfouissement des réseaux aériens



MAÎTRE D'OUVRAGE ET MAÎTRE D'ŒUVRE : Grand Lyon - Voirie
 FINANCEMENT : Grand Lyon / Mairie d'Albigny-sur-Saône / SIGERLY
 CONTACTS :
 Grand Lyon - Direction de la Voirie : 04 78 95 70 04 / Mairie d'Albigny-sur-Saône : 04 78 91 31 38

GRANDLYON
communauté urbaine



Phase 2 : au nord du parc de l'Accueil

Restructuration du « centre bourg » : la période des études de cadrage de cette seconde phase est maintenant engagée.

Le projet prévoit dans un premier temps les travaux de reconversion du bâtiment de l'ancienne poste qui commenceront fin 2011. Ce bâtiment sera transformé pour devenir un nouvel espace dédié à nos anciens, une boulangerie-épicerie, un restaurant et une petite salle des fêtes. Ensuite, la démolition de la résidence Jean Chirat et du bâtiment communal situé à l'angle du carrefour de la rue Germain et de la rue Jean Chirat.

Le Grand Lyon procédera ensuite au remodelage des voiries du centre-ville et à la création d'un large espace public avec l'installation d'un mail (espace mode doux) plantée. Il construira un parking et une voie de circulation pour voitures et piétons.

Le projet de restructuration du « centre bourg » se terminera par la construction d'environ 70 logements collectifs avec locaux d'activité et peut-être quelques commerces supplémentaires



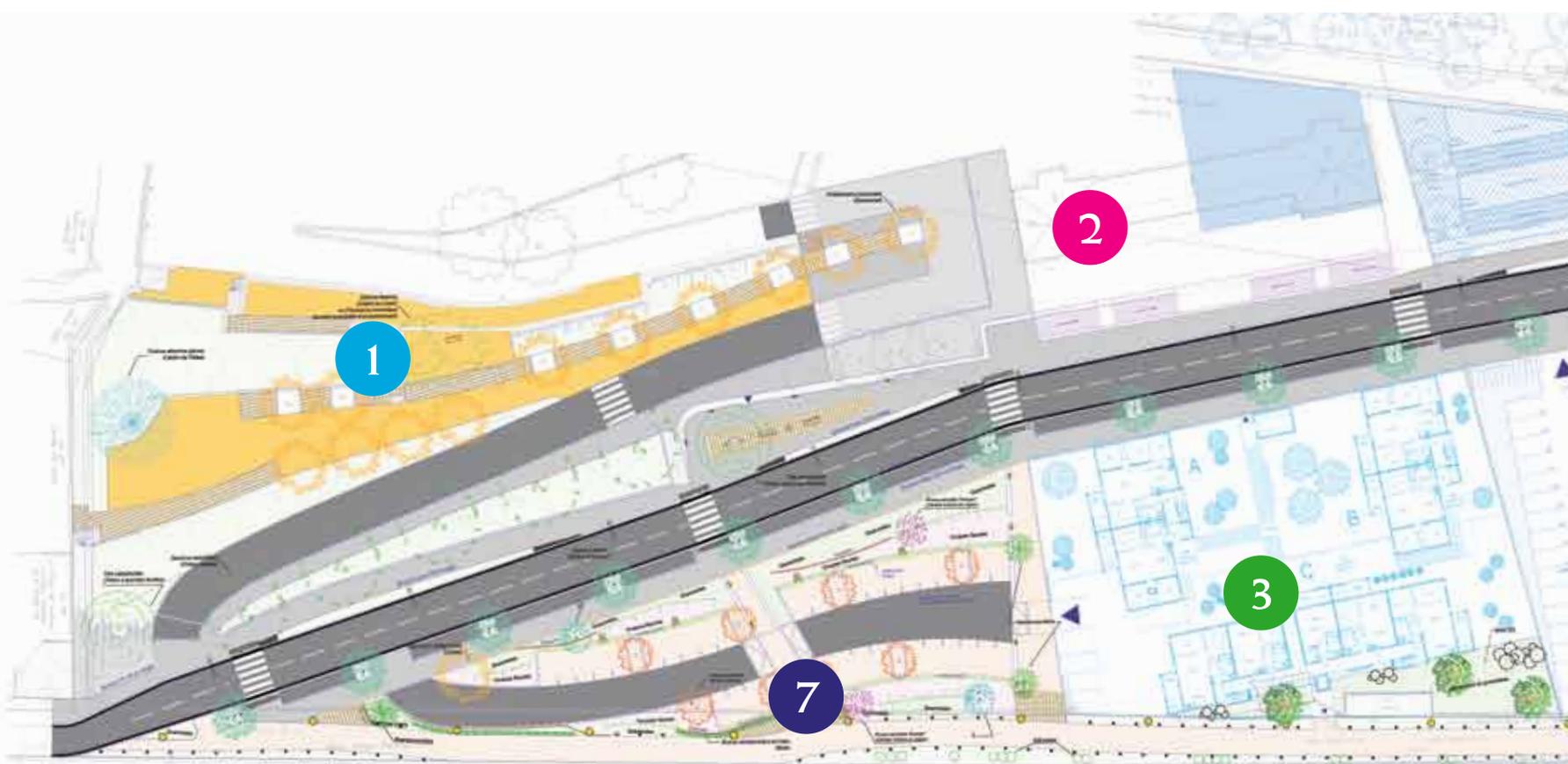
Passage de cette partie de la rue Jean Chirat en mode doux



Visualisation 3D de la nouvelle voie



UNE NOUVELLE VOIE POUR MIEUX SE DÉPLACER À ALBIGNY



Plan de la nouvelle voirie

Les travaux actuellement en cours sur la phase 1 vont permettre de réaliser un ensemble fonctionnel, agréable et équilibré, entre circulation, stationnement, logement et activité.

Ils visent à créer une nouvelle voie de circulation allant vers les Carrières. Cette nouvelle route à deux voies bordées de trottoirs et d'espaces verts supportera le trafic de tous types de véhicules et sera équipée de stationnements longitudinaux. L'ensemble du parcours de cette voirie sera pourvu d'un éclairage public avec une mise en lumière des éléments intéressants du secteur (murs, plantations, Maison des Associations...).

Une attention particulière sera portée sur son aménagement paysagé.

Une chaussée avec aire de retournement permettra l'accès à la Maison des Associations et aux immeubles qui la jouxteront.

L'ensemble du réseau de voies réservées aux déplacements en modes doux sur tout le territoire de la commune va être peu à peu développé. De nouvelles liaisons entre les Monts d'Or et la Saône, la Balme, le nouveau quartier et le centre du village vont être réalisées.

Pour clore cette phase 1, des travaux de récupération des eaux pluviales des voiries vont être creusés et les réseaux d'eaux usées et d'eau potable améliorés et étendus pour desservir le nouveau quartier.

La suite de cette première phase consistera à transformer la rue Jean Chirat en voie de déplacements réservée aux modes doux.

Puis les escaliers existants seront réparés et complétés pour permettre de rejoindre le chemin des Combes. Un cheminement réservé aux piétons sera matérialisé et balisé.

Ces projets communaux conçus et réalisés en partenariat avec le Grand Lyon ont pour objectif de créer un espace public de qualité, privilégiant l'utilisation de matériaux nobles tels que le bois ou la pierre.

Ce sera un bel espace, sécurisé, ouvert au plus grand nombre qui permettra la mise en valeur de l'ensemble du site réaménagé ▶

Coûts des investissements en cours de réalisation (Phase 1)

La présentation de cet ambitieux projet ne serait pas complète sans quelques éléments budgétaires :

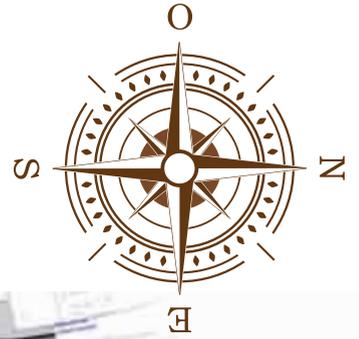
- Travaux de voirie, réseaux et plantations, pris en charge par le Grand Lyon pour un coût global de 4,5 millions d'euros, dont une participation de 97 000 € de la commune d'Albigny pour les espaces verts.
- Travaux d'éclairage public : 230 000 € réalisés par le SIGERLY



Les ouvriers s'affairent sur le chantier



Travaux de récupérations des eaux pluviales des voiries



- 1 Promotion privée
- 2 Maison des associations
- 3 O.P.A.C. du Rhône
- 4 Nouvelle voie
- 5 C.H.G.
- 6 Rue Jean Chirat - Mode doux
- 7 Parkings collectifs



Maison des associations

FORTE MOBILISATION POUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Matinée festive dans la cour du Lavoir

À l'initiative de la Municipalité un grand nombre d'associations se sont retrouvées, samedi 4 septembre toute la matinée, pour organiser leur forum annuel. Un salon très attendu puisqu'il permet à l'ensemble des clubs et associations de se faire connaître et de recueillir des adhésions pour la nouvelle saison.



C'est dans la cour du Lavoir, sous un doux soleil de septembre, que se sont déroulées les rencontres entre Albignolais et représentants actifs des associations communales. Chacune d'entre elles avait un stand bien décoré, garni de photos, d'informations pratiques et utiles sur sa discipline. Des stands qui étaient animés par des adhérents motivés, présents pour témoigner de leur engouement pour l'activité qu'ils pratiquent.

Tous les ingrédients étaient réunis pour que chacun ait envie de s'inscrire à une ou plusieurs activités, culturelles, sportives ou de loisir pour passer de bons moments tout au long de l'année à venir.

La Mairie avait elle aussi son kiosque permettant aux visiteurs du forum de se renseigner sur les services municipaux, les horaires de bus, les cours d'AFPS (Attestation

de Formation aux Premiers Secours) ou autres informations pratiques.

L'équipe municipale était représentée par monsieur le Maire et certains de ses élus.

Gilbert Convard, Adjoint aux Associations et à la Communication, organisateur de la manifestation a profité de cette matinée pour présenter et distribuer le nouveau Guide des Associations, actualisé et

édité sous un format plus riche en informations pratiques.

Une belle réussite pour cette matinée festive qui s'est terminée par un apéritif offert par la Municipalité, composé de produits régionaux et de délicieuses tartes de la boulangerie d'Albigny ▶

● Rendez-vous en septembre prochain pour l'édition 2011.



À ALBIGNY LA TRAQUE DU GIBIER RIME AVEC RESPECT DE LA NATURE

L'association de chasse en fait la démonstration

Chaque fin de semaine, de septembre à février, les chasseurs d'Albigny en quête de gibier arpentent le plateau et les collines des alentours. Ils sont à la recherche du petit comme du gros gibier qu'ils traquent mais aussi qu'ils protègent et dont ils prennent grand soin pour en favoriser la reproduction.

Amoureux de cette belle nature qui nous entoure, les chasseurs l'entretiennent pour y favoriser le juste développement des animaux qui la peuplent. Ils débroussaillent, travaillent la terre et produisent la nourriture de leur gibier.

À Albigny le haut, sur le plateau, ils ont installé une « Garenne » de 10 hectares : une réserve fermée dans laquelle ils installent de jeunes lapins qui vivent et se reproduisent en toute quiétude avant d'être réintroduits dans le milieu naturel.

Nos chasseurs régulent l'écosystème et contribuent au bon équilibre de la faune locale. Chaque saison ils chassent en respectant le nombre de « bracelets » qui leur est attribué par la Fédération Départementale du Rhône. En 2008 ils ont eu l'autorisation de 18 sangliers alors qu'en 2009 ils n'en ont traqué que 4.

Marius, Olivier, Louis et leurs compagnons pratiquent leur activité en respectant scrupuleusement les règles qui garantissent l'accès sécurisé de la nature pour tous ; balisages, plans de chasses, carnets



de postes et autres précautions... sont de rigueur pour que la chasse n'entrave pas la tranquillité et le plaisir des promeneurs.

Désireux de faire partager la gastronomie du gibier, les membres de l'association organisent un banquet au mois d'avril, salle Henri Saint-Pierre. Un repas qui donne l'occasion de déguster le tableau des chasses de la saison et

de contribuer au financement de l'association.

La chasse d'Albigny compte aujourd'hui 10 membres qui partagent la même passion et se retrouvent chaque semaine avec beaucoup d'amitié. Elle est présidée par Marius Félix, secondé par Louis Rigollet, Vice Président, aidé par un Secrétaire Olivier Varandon et un Trésorier Gilles Guichardon.

Si cette discipline vous attire, allez à leur rencontre, ils vous attendent dès l'âge de 16 ans pour vous faire partager leur passion et vous guider vers la pratique de cette activité conviviale et sportive.

La saison est ouverte depuis le 12 septembre 8h00, elle fermera le 28 février 2011

● Pour tout renseignement, Marius Félix au : 09 52 62 95 45





ASSOCIATION THÉÂTRALE DE L'AIGLON

« La Bonne Anna »

L'Association théâtrale de l'Aiglon réunit une dizaine d'artistes amateurs de tous âges. Passionnés de théâtre, ils montent et jouent chaque saison une pièce différente pour leur plaisir et celui de leur public.



Ces acteurs répètent leur texte et préparent leurs représentations, tous les mercredis soirs, dans la salle du MLA prêtée par la Municipalité.

En cette rentrée 2010, ils peaufinent la mise en scène de « la Bonne Anna », une œuvre de Camoletti, auteur dramaturge, metteur en scène français du 20^{ème} siècle, renommé pour ses vaudevilles.

« La Bonne Anna » est une pièce de boulevard en trois actes, faite de quiproquos et de portes qui claquent.

Cinq acteurs, deux hommes et trois femmes se donnent la réplique pendant presque deux heures et déclenchent l'hilarité générale.

La compagnie de l'Aiglon donnera deux représentations de cette

œuvre, à la salle Henri Saint-Pierre, en novembre : vendredi 26 et samedi 27 à 20h30.

Si vous souhaitez passer un bon moment de détente et de rire cet automne, réservez votre soirée !

La compagnie théâtrale de l'Aiglon existe depuis plus de quinze ans, il y règne une ambiance amicale, les acteurs et metteurs en scène sont des passionnés qui transmettent et partagent leur engouement pour le théâtre avec beaucoup d'enthousiasme.

Si vous avez envie de faire du théâtre ! Lancez-vous et prenez contact avec l'association qui vous accueillera et vous intégrera à la troupe avec joie. ▀

● EMail du Président : cjoly6@free.fr



JUDO ET SELF DÉFENSE

Un club qui va bien



Ils sont six : la Présidente Chantal Bathias , Patrick Bathias le Vice-président, la Secrétaire Stéphanie Convard, Mickael Bathias le Vice Secrétaire, la Trésorière Sophie Raymond et Philippe Cance le Vice Trésorier, à faire fonctionner l'association du Club de Judo et Self Défense d'Albigny.

Ils emploient deux professeurs diplômés, Gilles Orenes, titré ceinture noire 6^{ème} Dan, Stéphane Micollet ceinture noire 4^{ème} Dan et un animateur lui aussi ceinture noire et 2^{ème} Dan suppléant pour les petits.

Ces enseignants apprennent le judo et la self-défense à plus de 170 adhérents qui chaque semaine viennent au dojo situé dans l'Espace Henri Saint-Pierre pour se dépenser et étudier la maîtrise de ces sports de combat.

Le judo se pratique sur des tatamis, en kimono et pieds nus, il consiste à utiliser la force de l'adversaire pour le déstabiliser et le faire chuter, alors que la self-défense permet de se défendre et de canaliser son adversaire sans le faire tomber. Ces deux disciplines sont différentes et n'attirent pas le même public. La seconde est plus souvent pratiquée par les adultes et en majorité par des femmes.

Le club d'Albigny fonctionne beaucoup avec les enfants qui s'entraînent une à trois heures par semaine, regroupés en catégories d'âges : (4/5 ans, 6/7, 8/9,10/11, 12/13 et +).

Les plus petits se motivent avec des compétitions et de tournois internes à Noël et à Pâques, alors que les plus grands et les adultes passent « Ceintures » et « Dan » et font des compétitions, tout au long de l'année, avec la Fédération Française de Judo (FFJDA) : championnats du Rhône et ligue de France.

Cette saison les résultats d'Albigny sont satisfaisants, le club termine 2^{ème} sur 22 au niveau départemental et Nicolas Cance, Colline Chomel et Marielle Pillon sont allés à la Coupe de France cadets où ils ont réalisé de beaux combats et ont fait honneur aux couleurs d'Albigny.

La vie sociale du club est animée, les responsables multiplient les rencontres festives pour favoriser l'amitié entre les adhérents et leurs familles.

En fin d'année, les parents sont conviés au gala, ils viennent admirer les différents groupes qui présentent des exhibitions de tous niveaux.

La saison se termine par une journée, pique-nique et animations, un temps de grande convivialité et de fête. Cette année la surprise des costumes de sumos, a fait le bonheur de tous ceux qui ont

combattu ou simplement beaucoup ri de voir s'affronter les plus grands affublés d'un tel attirail. (Voir photo jointe) ▶

• La saison a repris depuis le 7 septembre, pour tout renseignement vous pouvez contacter Chantal Bathias au : 04 78 91 20 48.





LES VACANCES D'ÉTÉ D'ALBIJEUNES

Le centre de loisirs 6/11 ans

L'association Albijeunes a accueilli cet été, 36 enfants, sur la période du 5 au 16 juillet.

Les enfants qui ont participé se sont distraits quotidiennement en faisant de nombreux jeux d'eau, des activités de pleine nature, de grands jeux d'extérieur, des créations manuelles mais aussi en profitant de petits temps libres qui ont permis à tous de passer un

agréable début d'été en compagnie d'autres enfants d'Albigny et de Curis.

Encadrés par Nicolas et ses 5 animateurs, Jennifer, Merwann, Marine, Christophe et Vincent, les enfants disposaient d'une équipe motivée qui a su dynamiser

le groupe, être attentive à sa cohésion et à sa bonne gestion. Les animations ont été facilitées par la richesse du territoire et le patrimoine naturel qui entoure les communes d'Albigny et de Curis (lacs, berges de Saône, Monts d'Or...).

L'équipe d'encadrement d'Albijeunes remercie vivement les familles pour leur confiance et leur fidélité dans l'inscription des enfants au programme des activités proposées par l'association.

Rendez-vous aux prochaines vacances scolaires ▶

Le séjour des « ados »

Maintenant bien intégré à l'ensemble des activités de l'association, le séjour proposé aux adolescents, qu'il soit d'hiver ou d'été, rencontre un véritable succès auprès des jeunes des communes partenaires.

Il permet de souder les adhérents d'Albijeunes autour d'un temps de vie commune, d'activités et de tâches qui permettent le bon fonctionnement du groupe.

Ce séjour est organisé dans le cadre d'un partenariat intercommunal. Cet été 10 jeunes (4 filles et 6

garçons) de la Commune d'Albigny ont retrouvé 7 autres participants de Saint Germain au Mont d'Or pour un stage « eaux vives pleine nature » entre Saint-Pierre de Bœuf dans la Loire et le Lac des Sapins du 17 au 24 juillet.

Quelques exercices aquatiques et de nature ont permis de donner un véritable contenu estival au programme de ce séjour de vacances, ce qui a particulièrement enchanté les « ados » : kayak, rafting, hydro speed, catamaran, Accrobranche, trottinette de descente etc....



Albijeunes et la Municipalité remercient le CCAS d'Albigny pour sa participation, permettant à toutes

et tous de vivre pleinement ce temps de vacances et de découvrir de nouveaux loisirs ▶

LE RAMMO D'OR

Petite Enfance des Monts d'Or

Le Relais Associatif Petite Enfance des Monts d'Or, plus communément appelé le « RAMMO D'OR » est un relais d'Assistantes Maternelles qui regroupe 6 communes de la rive droite du Val de Saône, Saint-Germain au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or.



Il est subventionné par ces 6 communes, la CAFAL (Caisse d'Allocations Familiales de Lyon) et le Conseil Général du Rhône.

Le siège du « RAMMO D'OR » est situé, 16 avenue de la Paix à Saint-Germain au Mont d'Or, il est ouvert sur inscription, à toutes les familles

ayant des enfants de moins de 6 ans, aux assistantes maternelles agréées et aux employées de maisons. Une animatrice spécialisée, « éducatrice de jeunes enfants », y reçoit sur rendez-vous, le mardi après-midi jusqu'à 20h00 et le jeudi après-midi jusqu'à 19h00. Le relais est un lieu d'accueil convivial où les parents peuvent trouver une aide à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant, une assistance dans leur fonction d'employeur ou encore des conseils juridiques et administratifs concernant les solutions de gardes. C'est un site de professionnalisation pour les salariés, mais aussi un espace d'échanges créateur de

lien social entre les différentes personnes qui le fréquentent. Les temps de regroupements collectifs qui s'y déroulent régulièrement sont ouverts aux assistantes maternelles, aux familles et aux employées familiales accompagnées d'enfants de moins de six ans. Pendant ces moments collectifs, les parents des enfants confiés aux professionnels présents sont toujours les bienvenus. Ils peuvent rencontrer l'animatrice du relais et observer les activités qui sont effectuées avec les petits. Des animations à thèmes sont organisées en matinées, les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis et les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis de chaque mois, de 9h00 à 11h30

dans le local de l'accueil périscolaire du relais. Tout au long de l'année, des spectacles, des soirées débats, des formations, des visites et des pique-niques sont proposés aux adhérents du « RAMMO D'OR ».

Deux séances « découvertes » sont offertes à toutes les personnes qui sont intéressées par les activités du relais et désirent faire un essai ▶

● Pour plus de renseignements : Visiter le site du relais sur : www.rammo-d-or.com Contacter Nadège au : 04 78 91 41 41 Laisser un message par mail à : rammo-d-or@orange.fr



BIENNALE EN VAL DE SAÔNE

Organisée par l'association RegART

La Biennale en Val de Saône aura lieu à l'Espace Henri Saint-Pierre d'Albigny sur Saône du vendredi 18 mars au dimanche 3 avril 2011.

Historique de la biennale

Depuis 22 ans, l'association RegART organise à Albigny, tous les deux ans, un Salon d'Art Contemporain.

Aujourd'hui, elle souhaite élargir son attractivité et ouvre ce lieu d'exposition de haute qualité à de nouveaux artistes amateurs et professionnels.

Catégories d'œuvres proposées

- Peintures (toutes techniques).
- Sculptures.
- Dessins et photos...

Les œuvres doivent être personnelles. Les reproductions, les copies, les œuvres réalisées en cours ou stages ne sont pas acceptées.

Un stand d'environ 9 m linéaires sera mis à la disposition de chaque artiste.

Inscriptions et sélections

Vendredi 31 décembre 2010, date limite de réception des candidatures. Le téléchargement de la fiche d'inscription est possible sur le site internet de la mairie.

Les artistes désirant participer au salon doivent renvoyer leur inscription remplie et accompagnée des frais s'y afférant, au plus tard le 31/12/2010 à : Catherine Veyret : 13, les Hauts d'Albigny 69250 Albigny sur Saône. Chaque candidat devra adresser avec son bulletin d'inscription, les photographies de 5 de ses œuvres dont au moins 3 seront exposées.

Ces photos doivent impérativement être sur papier brillant, de format 13x18. Les dimensions, la technique utilisée (huile, acrylique, aquarelle...), le titre et le prix de vente devront être mentionnés au dos de chaque photo qui sera nécessairement de bonne qualité.

Attention, ne pas mettre son nom sur ses œuvres et cacher sa signature sur les photos. Anonymat indispensable. Faire un envoi simple, sans accusé réception. Les artistes sélectionnés seront prévenus par courrier ou par courriel avant le 1er février 2011.

Tout désistement après la sélection entraînera la perte de la caution versée.

Droits et inscriptions forfaitaires

20 € par exposant, non remboursables, (chèque libellé au nom de l'association RegART).

- un chèque de caution de 50 € qui sera rendu lors de l'installation des œuvres. Joindre une enveloppe suffisamment affranchie, au nom et adresse de l'exposant. Elle servira à l'envoi des décisions du jury et au retour des photos. Attention, le format de l'enveloppe devra être en adéquation avec celui des photos.

Horaires d'ouverture

- Vendredi 18 mars, à partir de 19h00 : Vernissage
- Les samedis et dimanches : de 14h30 à 19h00.
- En semaine : de 14h30 à 18h30.

- Sur rendez-vous pour les groupes et les scolaires.

Nombre d'œuvre

Peintures : il est conseillé de ne pas surcharger le stand enfin de privilégier la qualité de l'exposition. Sculptures : 6 œuvres au maximum seront acceptées par artiste.

Une unité dans la technique est fortement recommandée.

Chaque œuvre devra comporter au dos une étiquette indiquant la technique, le titre, le format de l'œuvre et son prix public.

Présentation des œuvres

Les tableaux peuvent être encadrés sobrement et munis d'un système d'accrochage. Attention les œuvres mal présentées pourront être refusées. Pour les sculptures, les exposants doivent fournir leurs socles.

Dépôt des œuvres

L'installation de l'exposition sera faite par les artistes le jeudi 17 et le vendredi 18 mars, de 9h00 à 15h00, selon les directives de l'organisation. Prévoir la liste de ses œuvres et leurs prix sous pochette plastique.

Retrait des œuvres

Les créations pourront être retirées uniquement à la fin du salon, le dimanche 3 avril à partir de 18h30 et jusqu'à 20h00. La fiche de retrait sera obligatoire.

L'association n'assurera aucune responsabilité concernant les œuvres

qui ne seront pas retirées par les artistes à la fin de la biennale.

Vente des œuvres

Toutes les œuvres exposées doivent être disponibles à la vente. L'association prélèvera des frais de participation équivalents à 30 % du prix de vente afin de permettre la pérennité de la biennale. Les œuvres vendues ne pourront pas être décrochées des cimaises avant la fin du salon.

Récompenses

Prix de la Mairie.

Rappel

Les organisateurs n'assument aucune responsabilité concernant la perte, le vol, les détériorations ou les accidents divers dont pourraient être victimes les œuvres exposées.

En de tels cas regrettables les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre l'association RegART, organisatrice du Salon d'Art Contemporain.

Les artistes qui souhaitent assurer leurs réalisations le feront à leurs frais ▶

● Renseignements

- Catherine Guillot de 18h00 à 20h00 au : 09 53 86 60 84 E-Mail : ckojc@free.fr
- Hélène Canard-Denavit de 18h00 à 20h00 au : 09 50 74 77 31
- Martine Bergougnot de 20h00 à 21h00 au : 04 72 08 85 27

FICHE D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Email :

Déclare avoir pris connaissance des modalités d'exposition, en accepte les conditions sans réserve et autorise la publication de photos de mes œuvres sur le site Internet de la Mairie.

Date et signature (précédées de la mention "Lu et approuvé") :

À renvoyer à :

Association RegART - Catherine Veyret
13, les Hauts d'Albigny - 69250 Albigny sur Saône

Ajouter à cette fiche :

- 5 reproductions au moins (papier, diapos...) de qualité, d'un format de 13x18 cm, représentatives des œuvres que vous exposerez si vous êtes sélectionné.
- le nombre de cartons d'invitation au vernissage souhaité.
- 2 chèques à RegART : l'un de 20 € pour les droits d'inscription, l'autre de 50 € pour la caution. Ils vous seront tous 2 rendus en cas de non-sélection.
- une enveloppe suffisamment timbrée, au format des photos, pour le retour de votre dossier de candidature, (si retour souhaité).



CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS D'octobre à décembre 2010



Octobre

Vendredi 29 octobre

Assemblée Générale de La Plaine de Vie à 20h00 au clos bouliste, chemin Notre Dame.

Novembre

Lundi 1^{er} novembre

Cérémonie au monument aux morts du cimetière à 11h30.

Judi 11 novembre

Cérémonie au monument aux morts de la Mairie à 11h00 suivi d'un vin d'honneur à l'Espace Henri Saint-Pierre.

Judi 18 novembre

Club des Jours Heureux, soirée Beaujolais nouveau à 19h00 Espace Henri Saint-Pierre.

Dimanche 21 novembre

Caisse des Écoles, bourses aux jouets de 9h00 à 17h00 Espace Henri Saint-Pierre.

Vendredi 26 et samedi 27 novembre

Théâtre de l'Aiglon « la bonne Anna » à 20h30 Espace Henri Saint-Pierre.

Décembre

Vendredi 3 décembre

Fête du Rammo d'Or à 17h00 Espace Henri Saint-Pierre.

Mercredi 8 décembre

Les Amis du jumelage, fête au village, salle du tennis de table à partir de 18h00.

Lundi 13 décembre

Assemblée Générale d'ESPACE à 20h00 Espace Henri Saint-Pierre

Du 1^{er} au 24 décembre

Calendrier de l'Avent tous les soirs au centre du village organisé par la Micro Passion et l'aide du Père Noël.

ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Connaissez-vous les gestes qui sauvent ? Venez apprendre à les appliquer à 10h00 à l'Espace Henri Saint-Pierre.

Les 23, 25, 26, 30 novembre et le 2 décembre 2010 de 19h00 à 21h00. Renseignements et inscriptions : Gérard Renfer 06 30 70 36 37



MÉDECINS :

2 montée du Chanoine Roulet

• Docteur Gérard LADOUS

Tél. 04 78 91 58 34 : présent le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

• Docteur Monique FAURE

Tél. 04 78 91 70 39 : présente le lundi et mercredi toute la journée et un vendredi et un samedi sur deux.

• Docteur Catherine BERNARD DE VILLENEUVE Tél. 04 78 91 70 39

présente mardi, mercredi et jeudi toute la journée. Un vendredi et un samedi sur deux en alternance avec le docteur Monique FAURE.

Les médecins ne reçoivent que sur rendez-vous. Le cabinet est ouvert tous les jours de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h. En cas d'urgence vitale et en cas d'absence des médecins (nuit et week-end) appeler le médecin de garde au 04 78 98 21 21 ou le 15.

DENTISTES :

• Fatiha LATRECHE

Tél : 04 78 91 35 41

2 montée du Chanoine Roulet

• Claude LELONG Tél : 04 72 08 80 69
3 rue Etienne Richerand.

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :

• Nadia ZOELLER

• Jérémie DAGUENET

Tél : 04 78 91 70 49

2 montée du Chanoine Roulet
Rééducation fonctionnelle, rééducation uro-génitale, drainage lymphatique, endermologie, traitement de la cellulite avec la technique LPG SYSTEM CELLU M6, LIFT 6.

ORTHOPHONISTE :

• Françoise ROCHER

Tél : 04 78 98 28 30 (uniquement sur rendez-vous) Rééducation orthophonique (dyslexie et rééducation logicomathématique), 2 montée du Chanoine Roulet.

CABINET DE SOINS :

• Sylvia PERRET, Sylvie JORG, Hélène MOIROUX et Delphine VASSIER

2 montée du Chanoine Roulet
Infirmières D.E, tous soins à domicile

Tél : 04 78 91 61 07

Uniquement sur rendez-vous, permanences au cabinet tous les jours, sauf le week-end de 8h45 à 9h15 et de 18h30 à 19h.

PHARMACIE LELONG :

13 rue Germain, Tél : 04 78 91 45 09
Ouverte du lundi matin au vendredi soir de 8h30 à 12h30 et de 14 h30 à 19h30, le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00. Fermée le dimanche (sauf jour de garde).

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS :

Si vous êtes nouvel arrivant sur la commune d'Albigny sur Saône, merci d'indiquer vos coordonnées aux services de la mairie à l'aide du coupon ci-dessous.

Vous serez ainsi accueilli(s) et convié(s) aux différentes manifestations de la commune.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Nombre de personnes dans le foyer :

